



LABORATOIRE

MAG QUÉBEC

Fiche de données de sécurité

Acetic Acid Glacial 99.5%

Version 1.3

Date de révision: 11/06/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Acetic Acid Glacial 99.5%

Synonymes : Donnée non disponible

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Solvant.

Utilisations restreintes : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Laboratoire Mag Québec inc.

Adresse : 1219, Vincent-Massey
Québec, Qc, Canada
G1N 1N2
1-418-681-5540 / 1-800-475-8862

Numéro d'appel d'urgence:

24 H numéro de téléphone d'urgence Transport CANUTEC 1-888-226-8832 (1-888-CAN-UTEC)

Centre Anti poison du Québec : 1-800463-5060

Renseignements complémentaires : Partie responsable: Département de la conformité des produits
E-mail: SDSNA@univarsolutions.com
Demandes de FDS : 1-855-429-2661
Website: www.univarsolutions.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification dangereuse de la substance ou du mélange

Liquides inflammables : Catégorie 3

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 4

Corrosion cutanée : Catégorie 1A

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger



LABORATOIRE

MAG QUÉBEC

Fiche de données de sécurité

Acetic Acid Glacial 99.5%

Version 1.3

Date de révision: 11/06/2023

- Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H312 + H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Stockage:
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.



LABORATOIRE

MAG QUÉBEC

Fiche de données de sécurité

Acetic Acid Glacial 99.5%

Version 1.3

Date de révision: 11/06/2023

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance
Nature chimique : organique

Composants dangereux

No.-CAS	Nom Chimique	% par poids	Synonymes
64-19-7	Acetic acid	90 - 100	Acetic acid

Les gammes exactes de ce mélange ne sont pas divulguées en raison d'un secret commercial.

Formule moléculaire : C₂H₄O₂

SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro- : Mousse résistant à l'alcool



Fiche de données de sécurité

Acetic Acid Glacial 99.5%

Version 1.3

Date de révision: 11/06/2023

priés	Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
Méthodes spécifiques d'extinction	: Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Information supplémentaire	: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Équipements de protection particuliers des pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-	: Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les dé-
--	--



Fiche de données de sécurité

Acetic Acid Glacial 99.5%

Version 1.3

Date de révision: 11/06/2023

sion	charges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
Conseils pour une manipulation sans danger	: Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Conditions de stockage sûres	: Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Matières à éviter	: Ne pas entreposer près des acides.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

No.-CAS	Composants	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
64-19-7	Acetic acid	TWA	10 ppm 25 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL	15 ppm 37 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL
		STEL	15 ppm	CA BC OEL
		VEMP	10 ppm 25 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD	15 ppm 37 mg/m ³	CA QC OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	
Remarques	: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.



LABORATOIRE

MAG QUÉBEC

Fiche de données de sécurité

Acetic Acid Glacial 99.5%

Version 1.3

Date de révision: 11/06/2023

Protection des yeux	:	Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	incolore, clair
Odeur	:	Âcre
Seuil olfactif	:	0.48 ppm
pH	:	2.4 @ 60 g/l @ 20 - 25 °C (68 - 77 °F)
Freezing Point (Point de congélation)	:	16.64 °C (61.95 °F)
Boiling Point (Point/intervalle d'ébullition)	:	117.9 °C (244.2 °F)
Point d'éclair	:	39 °C (102 °F) (1,013 hPa) Méthode: Coupelle fermée, Tag
Taux d'évaporation	:	0.97
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	19.9 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	:	4 % (v)
Pression de vapeur	:	15.5925000 mmHg @ 25 °C (77 °F)
Densité de vapeur relative	:	2.1 @ 20 - 25 °C (68 - 77 °F) (Air = 1.0)
Densité relative	:	1.0446 @ 25 °C (77 °F) Substance de référence: (eau = 1)
Densité	:	1.05 gcm ³ @ 25 °C (77 °F)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	602.9 g/l complètement soluble @ 25 °C (77 °F)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -0.17



LABORATOIRE

MAG QUÉBEC

Fiche de données de sécurité

Acetic Acid Glacial 99.5%

Version 1.3

Date de révision: 11/06/2023

Température d'auto-inflammabilité	: 463 °C 1,013 hPa
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 1.056 mPa.s @ 25 °C (77 °F)
Viscosité, cinématique	: 1.011 mm ² /s

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et d'autres sources d'inflammation. Exposition au soleil. Température de gel.
Matières incompatibles	: Alcools Amines peroxydes halogènes Métaux Oxydants forts acide perchlorique trioxyde de chrome acide sulfurique Bases Acide nitrique hydroxydes permanganate de potassium Acide chromique carbonates Anhydride acétique acétaldéhyde
Produits de décomposition dangereux	: dioxyde de carbone et monoxyde de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation	: Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.



LABORATOIRE

MAG QUÉBEC

Fiche de données de sécurité

Acetic Acid Glacial 99.5%

Version 1.3

Date de révision: 11/06/2023

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

64-19-7:

Espèce: Lapin

Résultat: Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Biodégradation: 96 %
Durée d'exposition: 20 jr
Remarques: Facilement biodégradable

Composants:

64-19-7:

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3.16
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.



LABORATOIRE

MAG QUÉBEC

Fiche de données de sécurité

Acetic Acid Glacial 99.5%

Version 1.3

Date de révision: 11/06/2023

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer les substances conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales en vigueur.
Pour obtenir de l'assistance relativement à vos besoins en matière de gestion des déchets, notamment l'élimination, le recyclage et la réduction du flux des déchets, communiquez avec Univar Solutions ChemCare: 1-800-637-7922

Emballages contaminés : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
: Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG (Transportation of Dangerous Goods):

UN2789, ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL, 8 (3), II

IATA (International Air Transport Association):

UN2789, ACETIC ACID, GLACIAL, 8 (3), II

IMDG (International Maritime Dangerous Goods):

UN2789, ACETIC ACID, GLACIAL, 8, (3), II, Flash Point:39 °C(102 °F)

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé selon les critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et la FDS contient toutes les informations requises par le RPD.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:



LABORATOIRE

MAG QUÉBEC

Fiche de données de sécurité

Acetic Acid Glacial 99.5%

Version 1.3

Date de révision: 11/06/2023

TSCA	: Dans l'inventaire TSCA
LIS	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AICS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations accumulées sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont censées être correctes à la date de publication. Étant donné que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions indépendantes de notre volonté et avec lesquelles nous pourrions ne pas être familiers et que les données mises à disposition deviennent disponibles postérieurement à la date des présentes, nous n'assumons aucune responsabilité pour les résultats de leur utilisation. Les destinataires sont priés de confirmer, au besoin, que les informations sont à jour, applicables et adaptées à leur situation. Cette fiche signalétique a été préparée par le service de la sécurité des produits EEX de Univar Solutions (1-855-429-2661), SDSNA@univarsolutions.com.

Date de révision : 11/06/2022

Ancienne FDS : : R0000012

Numéro de la matière:

16162191, 16192885, 16181454, 16187877, 16184552, 16184437, 16182786, 16181433, 16161555, 16174518, 16176438, 16175402, 16174614, 16180823, 16175940, 16174516, 16168978, 16168274, 16168105, 16169515, 16169535, 16146759, 16147259, 16145251, 16144364, 16151804, 16163671, 16159746, 16152491, 16163881, 16146357, 16152494, 16152493, 16161558, 16161554, 16161557, 16159930, 16153512, 16144333, 16143942, 16137210, 16159761, 16145485, 16136391, 16159752, 16141834, 16140071, 16143542, 16140434, 16142377, 16142651, 16141463, 16145023, 16159196, 16144996, 16144207, 16143543, 16151920, 16141378, 16143544, 52700, 16133825, 16036206, 589291, 16055920, 16055919, 16038528, 16044849, 766662, 676067, 675941, 632756, 577796, 577885, 576228, 554133, 70343, 53810, 70347, 70193, 69074, 53964, 70014, 85461, 53809, 102432, 101839, 86728, 53636, 69075, 70345, 129724, 103117, 102285, 87113, 69675, 122100, 122039, 507599, 20016

Key or legend to abbreviations and acronyms used in the safety data sheet

ACGIH	American Conference of Government Industrial Hygienists	LD50	Lethal Dose 50%
AICS	Australia, Inventory of Chemical Substances	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level



LABORATOIRE

MAG QUÉBEC

Fiche de données de sécurité

Acetic Acid Glacial 99.5%

Version 1.3

Date de révision: 11/06/2023

DSL	Canada, Domestic Substances List	NFPA	National Fire Protection Agency
NDSL	Canada, Non-Domestic Substances List	NIOSH	National Institute for Occupational Safety & Health
CNS	Central Nervous System	NTP	National Toxicology Program
CAS	Chemical Abstract Service	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
EC50	Effective Concentration	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level
EC50	Effective Concentration 50%	NOEC	No Observed Effect Concentration
EGEST	EOSCA Generic Exposure Scenario Tool	OSHA	Occupational Safety & Health Administration
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association	PEL	Permissible Exposure Limit
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances
MAK	Germany Maximum Concentration Values	PRNT	Presumed Not Toxic
GHS	Globally Harmonized System	RCRA	Resource Conservation Recovery Act
>=	Greater Than or Equal To	STEL	Short-term Exposure Limit
IC50	Inhibition Concentration 50%	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act.
IARC	International Agency for Research on Cancer	TLV	Threshold Limit Value
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China	TWA	Time Weighted Average
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances	TSCA	Toxic Substance Control Act
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials
<=	Less Than or Equal To	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System
LC50			Lethal Concentration 50%